



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 5 octobre 2023	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 26 °C)	<b>Vent</b>	18 km/h (Sud)	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	9	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 74/77
<b>Total des paris mutuels</b>	\$236,519			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Portuondo, Jason (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

L'enquête relative à l'interaction entre Luc Loyer et Alain Thibert dans l'écurie de transport, qu'avait eu lieu le 21 septembre, a été conclue après un entretien avec le directeur de courses, Peter Andrusek.

On a informé les messieurs, Loyer et Thibert, du fait que tous les participants doivent se comporter de manière professionnelle et courtoise à tout moment lorsqu'ils se trouvent sur les lieux et que toute interaction doit se limiter aux questions relatives aux courses.

Examen avec le conducteur, Pascal Berube, au sujet de sa stimulation du cheval, "BEST HONEY HANOVER", lors de la Course 2, disputée le 28 septembre.

Après l'examen de la vidéo de la course en compagnie de M. Berube, il a promis d'apporter des corrections à sa manière de stimulation pour respecter les règles en la matière.

Un avertissement officiel a été ajouté sur la licence du participant à cet égard.

L'entraîneur, Jean Beaulieu, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 17.19 de la CAJO (nommer un conducteur disponible) concernant les changements de conducteurs pour "ONGOING ROYALTY", dans la Course 5, et "ROSE RUN RUDI", dans la Course 9.

M. Beaulieu s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2377200

### **Courses :**

Ryan Guy a été autorisé à se retirer de deux courses.

1. Départ retardé en raison d'un bris d'équipement (martingale) survenu au #5, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), survenu après le départ.

Le #5 a fait un bris d'allure et subi ensuite le bris d'un équipement (baguette de tête) et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

2. Le conducteur du #4, "BETONAWHEELIN", (Ryan Guy), sera présent à l'examen au sujet d'une possible infraction à la règle 22.19 de la CAJO (les conducteurs doivent garder les pieds dans les étriers) dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Le #4, "JITTERBUG FLIP", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (fers avant) après le départ.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

9. Le juge au départ, Jamie Fiolek, tiendra un examen avec le conducteur du #8, "SPICY RED HEAD", (William Roy), au sujet d'une possible infraction à la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y demeurer derrière la barrière de départ).  
Rien d'autre à signaler.

**Réclamations :**

**Course 8**

Le #4, "JITTERBUG FLIP" (1), pour \$ 22,500, par John Hopkins, (Mandy Archer entraîneur).